

## COUPON-RÉPONSE

à déposer à l'accueil de la Mairie ou à l'association CIGALE

Je suis intéressé(e) par le projet du relais d'assistantes maternelles.

Je souhaite obtenir des renseignements

Je souhaite pré-inscrire mon (ou mes) enfant(s) et souhaiterais bénéficier de ce service à compter de

### >>> Mes coordonnées

Nom et Prénom

Adresse

Téléphone

Courriel

### >>> Mes enfants

Prénom et âge des enfants à pré-inscrire

### >>> Modalités de garde envisagées

Créneaux hebdomadaires envisagés pour la garde

*Située aux portes du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, Cité du Bâtiment et berceau de la tapisserie, Felletin allie cadre de vie de qualité et dynamisme.*

*Soucieuse de la nécessité d'offrir aux familles les possibilités de concilier vie familiale et vie professionnelle au sein du Sud Creusois, la municipalité de Felletin développe une politique de l'enfance et de la jeunesse ambitieuse.*

*Grâce au partenariat avec l'association CIGALE et la mise en place d'un contrat Enfance Jeunesse avec le Conseil Général, la C.A.F. de la Creuse et la M.S.A., Felletin dispose d'une structure composée de professionnels de la petite enfance dont le travail est reconnu et apprécié.*

*La future Maison d'Assistantes Maternelles est un des projets menés pour l'avenir de notre territoire.*

>>> [www.felletin.fr](http://www.felletin.fr)

## Qui contacter ?

>>> **Association CIGALE**  
(Accueil de Loisirs) rue des Ateliers  
tel. 05 55 66 70 28  
[cigale@felletin.fr](mailto:cigale@felletin.fr)

>>> **Ville de Felletin**  
Pôle Développement  
tel. 05 55 66 51 11  
[contact@felletin.fr](mailto:contact@felletin.fr)



0 à 4 ans

Conception et réalisation : Commune de Felletin - Pôle Développement - Sept. 2010 - IPNS - Ne pas jeter sur la voie publique

Bientôt à Felletin  
**un nouveau mode de garde**  
pour vos enfants

avec la future  
**maison**  
**d'assistantes**  
**maternelles**

**CAMPAGNE DE PRÉ-INSCRIPTION**

## >>> Une Maison d'Assistantes Maternelles (M.A.M.) : c'est quoi?

Un local spécialement conçu pour l'accueil des enfants est mis à disposition de plusieurs assistantes maternelles agréées et expérimentées. Elles disposent d'un local adapté qui leur permet de mutualiser les équipements et de mener des activités en commun. Elles offrent ainsi un cadre propice à l'éveil des enfants. Les assistantes maternelles restent salariées par les parents dans les conditions négociées avec eux.

## >>> Quels avantages pour les parents ?

- Un local dans un lieu qui reste à définir, facile d'accès.
- Un mode de garde plus familial que la crèche
- Un meilleur respect des rythmes de l'enfant
- Une plus grande souplesse d'accueil
- Des horaires flexibles et adaptables à toutes les situations
- Parce que vous salariez une assistante maternelle agréée, vous pouvez bénéficier des aides de la CAF et du crédit d'impôt.

## >>> La future M.A.M. de Felletin : recenser les besoins

Le lieu d'implantation de la future Maison d'Assistantes maternelles de Felletin est actuellement à l'étude. Néanmoins, avant d'engager des investissements, il apparaît nécessaire de mieux cerner les besoins pour ce type d'équipement.

C'est pourquoi nous lançons aujourd'hui cette consultation qui a pour objet de recenser les parents qui se trouvent face à des difficultés pour trouver une solution de garde d'enfants et qui seraient intéressés par une M.A.M.

*Vous recherchez un mode de garde pour vos enfants aux horaires souples et modulables ?*

*Le projet vous intéresse ?*

*Remplissez et retournez-nous le coupon-réponse situé au dos...*

## >>> Une Maison d'Assistantes Maternelles portée par CIGALE

Pour mener à bien ce projet de Maison d'Assistantes Maternelles, la Ville de Felletin confiera la gestion de la M.A.M. à l'association CIGALE qui assure déjà depuis de nombreuses années le fonctionnement de l'Accueil de Loisirs. Reconnue pour son savoir-faire et la qualité de ses actions, elle dispose de professionnels de la petite enfance qui accompagneront les assistantes maternelles dans le fonctionnement et l'animation de leur activité. Elle assurera également le relais entre les assistantes maternelles, les services communaux et la P.M.I.